

Feuille de route 2023

Offre de formation voie scolaire

- 5 – Vérifier l'effectivité de l'augmentation capacitaire et cartographier l'offre
- 6 – Réaliser une étude sur les facteurs facilitant/limitant les parcours de formation
- 7 – Adapter les calendriers de formation/certification
- 8 – Proposer et engager une expérimentation parcoursup
- 9 – Promouvoir une passerelle renforcée PASS/IFSI
- 10 – Favoriser l'accès aux promotions professionnelles

Développer l'attractivité

- 1 – Favoriser les innovations organisationnelles au service de l'évolution des métiers et de l'accès aux soins de 1^{er} et 2nd recours
- 2 – Faire connaître les mesures d'attractivité propres à chaque territoire
- 3 – Activer de nouveaux leviers d'attractivité d'après les parcours post-formation
- 4 – Déployer des mesures structurées d'accompagnement financier (CAE...)

Faciliter les recrutements en urgence

- 18 – Poursuivre et renforcer les dispositifs d'aide au recrutement
- 19 – Etude sur le déploiement d'une formation courte (245H)
- 20 – Poursuivre le déploiement des prestations conseils RH

QVT

- 16 – Valoriser les actions existantes
- 17 – Poursuivre les CLACT et lancer un AMI

Offre de formation par la voie de l'alternance

- 11-1 – Développer l'offre de formation par alternance
- 11-2 – Adapter l'offre de formation par alternance aux employeurs et alternants
- 11-3 – Adapter les calendriers de formation/certification des alternants
- 11-4 – Professionnaliser et valoriser la maîtrise d'apprentissage
- 11-5 – Expérimenter un modèle d'offre de formation continue pré bac/post bac par alternance

Offre de formation milieu professionnel

- 12 – Accompagner l'augmentation des capacités d'accueil en milieu professionnel
- 13 – Professionnaliser et valoriser la fonction tutorale
- 14 – Expérimenter la gestion territoriale de l'offre de formation en milieu professionnel avec un projet pilote

Pratiques managériales

- 15 – Accompagner les besoins des pratiques managériales :
 - 15-1 : Engager et soutenir les actions proposées par les fédérations d'employeurs (conventions)
 - 15-2 : Engager des projets régionaux de formations managériales transversales (fonctions RH, fonctions techniques, recrutements, gestions de planning, sourcing, rédaction d'offres d'emploi, communication RH, intégration...)
 - 15-3 : Promouvoir et soutenir des organisations infra-territoriales innovantes

AGIR ENSEMBLE

En coordination avec l'ensemble
des projets et politiques
publiques